jumelage Dijon - Audincourt

Serment de jumelage

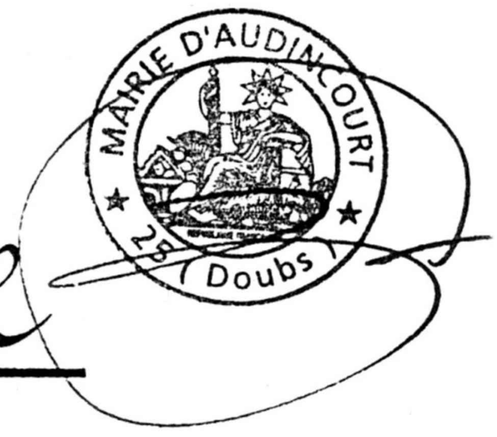

Nous, Maires,

Librement désignés par le suffrage de nos concitoyens
Certains de répondre aux aspirations profondes et au besoin réel des populations avec lesquelles nous entretenons des relations quotidiennes, et dont nous avons la charge de gérer les intérêts les plus directs,

Sachant que la civilisation occidentale a trouvé son berceau dans nos anciennes communes, et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir au prix d'un long effort,

Considérant que l'oeuvre de l'histoire doit se poursuivre dans un angle élargi, mais que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres,

ce jour nous prenons l'engagement solennel :

De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos deux villes, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants, pour développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de la fraternité européenne,

De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité : l'Unité Européenne.

le 16 juillet 1961

En présence de :

Monsieur Bonnaud-Delamare
Préfet du Doubs

Monsieur
Sous-Préfet de Montbéliard

Monsieur Lamarche Léon
Bourgmestre de Dijon

Monsieur Girardot René
Maire d'Audincourt

Signatures